



Réponse de la liste Clamart à gauche au courrier lui ayant été adressé par les Résidents de l'avenue Jean-Baptiste Clément le 17 février 2026.



Chers Résidents de l'avenue Jean-Baptiste Clément,

Vous interpelez notre liste, Clamart à gauche, au sujet des projets concernant les parties hautes et moyenne de l'Avenue Jean-Baptiste Clément.

Notre réponse, ci-dessous, est à mettre en lien avec notre programme détaillé, disponible sur <https://www.clamartagauche.fr/Programme>, ainsi qu'avec la réponse que nous avons faite à l'association "Les Déraillleurs de Clamart", qui nous a demandé de réagir à leurs propositions globales sur la ville, incluant l'avenue Jean-Baptiste Clément. Cette réponse est également publiée sur notre site.

Notre programme repose sur l'articulation entre l'écologie et le social, deux dimensions qui vont l'une avec l'autre.

Il en découle que nous mènerons une gestion de la ville favorisant les alternatives à la voiture individuelle.

Concrètement cela signifie que nous nous engageons dans notre programme à tenir quatre axes :

- Mettre en œuvre un plan piéton (**mesure 24**) pour améliorer la qualité des trottoirs, qui sont souvent difficilement praticables actuellement pour une partie des usagers (parents avec poussettes ou toutes personnes ayant des problèmes à se déplacer) ;
- Mettre en œuvre un plan vélo pour faciliter son usage avec des mesures pour la sécurité des usagers comme pour le stationnement, l'achat ou l'entretien des vélos (**mesure 23**) ;

- Œuvrer à faciliter les déplacements entre le haut et le bas de Clamart par des transports en commun rapides et fréquents. Quelle que soit la décision que prendra le préfet de Région au sujet de la déclaration d'utilité publique sur la prolongation du Tram T10 jusqu'à la gare de Clamart, sa réalisation ne pourra avoir lieu avant 2032, et il ne peut être question pour nous de demander à la population d'attendre au minimum six ans pour disposer enfin de liaisons satisfaisantes. Nous travaillerons cette question avec Ile de France Mobilités (**notre mesure 22**) ;
- Maintenir et accroître la végétalisation de la ville, et désimperméabiliser les **sols (notre mesure 59)**.

Sur la question de la poursuite ou de la modification du projet actuel de la municipalité sur l'avenue Jean-Baptiste Clément, nous estimons que l'évolution de cette avenue ne peut être décidée avant que soient achevées les discussions sur l'amélioration de la circulation des bus. C'est le point qui permet le moins de souplesse, et c'est à Ile de France Mobilités de définir les contraintes techniques de circulation entre les différents trajets envisageables, certains étant particulièrement sinueux dans le centre-ville.

A ce stade, il ne nous paraît pas possible d'être plus précis sur les évolutions concernant votre avenue. Ce que nous pouvons affirmer c'est que nous souhaitons conserver les arbres présents, et qu'il ne nous paraît pas envisageable de supprimer systématiquement toute possibilité de stationnement sauf à impacter négativement la vie quotidienne des habitants.

Soyez assurés que nous serons attentifs-ves à tous les quartiers de Clamart, comme vous pourrez le lire dans notre programme et également dans nos différentes réponses aux sollicitations diverses.

Fraternellement,

La liste Clamart à gauche

Clamart, le 4 mars 2026